1cq.

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-11-67 711715

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MORBIHAN, ORNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES (face à l'Hippodrome)
C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

BULLETIN N° 86 - 9 NOVEMBRE 1967

LA PREVENTION DES ACCIDENTS EN MATIERE DE TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES

La lutte contre les ennemis des cultures oblige l'agriculteur à se servir de produits de traitements, dont certains sont susceptibles de présenter un danger pour l'utilisateur qui ne respecterait pas quelques règles élémentaires concernant leur emploi.

La personne qui exécute un traitement peut en effet être exposée, si elle ne prend aucune précaution, aux effets de certaines substances, notamment des insecticides, qu'elle peut absorber par voie buccale, dermique ou parfois pulmonaire quand elle respire les poussières, les pulvérisations fines et même les vapeurs, s'il fait très chaud.

Pour prévenir tout risque d'intoxication, il est donc nécessaire que le responsable de l'exécution d'un traitement connaisse les précautions à prendre, en informe son personnel et veille à ce qu'elles soient respectées.

Aussi, nous proposons nous de rappeler dans cet article quelles sont ces précautions :

EQUIPEMENT DE L'OPERATEUR -

L'opérateur doit être protégé des projections de produits par :

- un vêtement de travail imperméable aux liquides et protégeant bien tout le corps, y compris les bras. Ce vêtement doit être solide et en bon état. C'est donc dire qu'en exécutant un traitement, quel qu'il soit, avec le torse nu, l'opérateur s'expose à un risque d'intoxication qui peut être très grave.

- une coiffure couvrant bien la nuque et le front.

- des bottes en caoutchouc, des intoxications pouvant se produire par des chaussures en cuir imprégnées de toxiques

../..

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

- des gants imperméables et, pour la manipulation et l'application des produits les plus dangereux, des lunettes et un masque.

L'employeur a le devoir de fournir tous ces moyens de protection à chaque ouvrier et d'exiger qu'il les utilise.

MANIPULATION DES PRODUITS ET PREPARATION DES BOUILLIES -

Il est interdit :

- de transporter des substances vénéneuses dans des récipients autres que les emballages d'origine, sur lesquels figurent de façon apparente, en caractèresnoirs, le nom de ces substances et l'indication du mot "poison", sur une bande de couleur rouge orangé, ou "dangereux", sur une bande de couleur verte, selon que ces substances sont classées toxiques ou dangereuses.

- d'utiliser des récipients destinés aux produits alimentaires : canettes de bière, bidons de lait, bouteilles de toutes sortes, entonnoirs, etc...

Il est conseillé à l'opérateur de n'avoir dans ses poches :

- aucun flacon d'insecticide susceptible de se casser et de produire un empoisonnement par la peau, très grave avec la nicotine ou un organo-phosphoré.

- aucune cigarette, pour ne pas être tenté de fumer.

Pour la préparation des bouillies, il faut disposer du matériel nécessaire : seaux,bacs, spatule, entonnoir, éprouvette, etc... Il est recommandé de marquer d'une bande de peinture rouge ce matériel, qui ne doit servir à aucun autre usage.

Le manipulateur doit disposer d'eau propre, de savon et d'une serviette, afin de nettoyer aussitôt les souillures possibles de la peau.

Si les bouillies sont préparées dans un bâtiment, les portes doivent être grandes ouvertes. Il faut cependant se méfier des coups de vent.

La lecture très attentive des notices d'emploi des produits s'impose avant toute préparation. Les doses, le mode opératoire et les précautions à prendre doivent être strictement respectés.

EXECUTION DES TRAITEMENTS -

Les appareils de traitements doivent être en bon état de fonctionnement. La bouillie s'écoulant par des joints insuffisamment étanches peut en effet entraîner une intoxication des personnes se servant de pulvérisateurs à dos.

.../...

Il faut traiter par temps calme et, en été, le matin et le soir pour éviter de travailler par une température excessive, qui accroît la tension de vapeur des produits. Cette dernière recommandation devient impérative pour les traitements exécutés dans les serres, où il est indispensable d'aérer au maximum lors de l'application des pesticides en général et plus particulièrement s'il s'agit d'insecticides dangereux, tels que les organo-phosphorés.

Un roulement dans le travail doit être établi, de façon q'une personne ne traite pas pendant plus d'environ 5 heures par jour.

Sur le terrain, toutes facilités doivent être mises à la disposition du manipulateur pour qu'il puisse se laver à l'eau et au savon et s'essuyer avec une serviette (et non sur ses vêtements souillés) avant de manger ou de boire.

Des instructions doivent également lui être données en cas d'intoxication. Si un opérateur a des maux de tête, des vertiges, des nausées, ou ressent une gêne respiratoire, il doit aussitôt cesser le travail et se reposer à l'ombre. Si ces manifestations persistent ou s'aggravent, appeler un médecin en lui indiquant la cause probable de celles-ci. En attendant l'arrivée du médecin, ne donner ni alcool, ni lait.

APRES TRAITEMENT -

L'appareil doit être vidé et nettoyé sur les lieux du travail. Les restes de bouillie ne seront en aucun cas jetés sur les bas-côtés des routes ou dans les fossés, pas plus que dans les mares, les cours d'eau ou les points d'eau, ni à proximité de ceux-ci.

Les sacs et cartons vides seront brûlés sur place et les emballages qui ne peuvent être incinérés, enfouis loin d'une source ou d'un puits.

Dès le retour à la ferme, les paquets entiers ou entamés doivent être remis dans l'armoire à pesticides.

Enfin, après avoir enlevé ses vêtements de travail, qui seront nettoyés sans tarder, le manipulateur se lavera soigneusement.

G. PAITIER
Ingénieur des Travaux Agricoles,
Contrôleur de la Protection des Végétaux.